

**DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PONCTUELLES
ORGANISÉES DANS LE DÉPARTEMENT
VISANT LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ
DANS LE DOMAINE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL,
ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
LES 2 MONTS DE MONTLIEU-LA-GARDE**

**Deuxième commission : Solidarité
Sociale**

**COMMISSION PERMANENTE
du 20 septembre 2024**

**DELIBERATION
N° 2024-09-20-15**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 20 septembre 2024 à 14h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant la délibération n° 204 de l'Assemblée Départementale du 12 avril 2024 qui inscrit au Budget Primitif pour l'année 2024, 10 000 € au titre des crédits d'action sociale en faveur des associations œuvrant dans ce domaine pour l'organisation de manifestations ponctuelles relatives à la promotion de la solidarité dans le domaine social et médico-social,

Considérant la demande de subvention déposée par l'Etablissement Public Départemental Les 2 Monts,

Considérant l'avis favorable de la 2^{ème} Commission du 6 septembre 2024,

DECIDE :

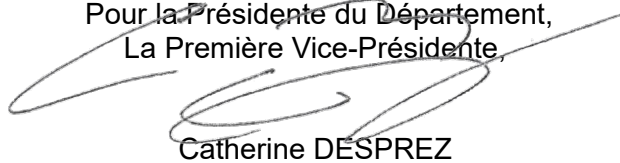
1°) d'accorder la subvention suivante d'un montant de 800 € :

Nom de l'association	Projet d'utilisation de la subvention sollicitée	Attribution 2024
Etablissement public départemental Les 2 Monts	Manifestation ponctuelle organisée dans le contexte de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et en lien avec la Délégation Territoriale de Jonzac dans le cadre des actions du réseau de lutte contre les violences intra familiales. Un co-financement est sollicité par la structure également auprès des Communes de La Clotte, Pons, Montguyon, de la MSA, de l'Etat (DRDFE, DDETS), pour la manifestation du 29 novembre 2024 à Montguyon projetant de : - sensibiliser, impliquer les collégiens, publics jeunes et grands contre les violences faites aux femmes ; sur la question des stéréotypes de genre et leur impact sur les comportements sexuels et sexistes ; - informer des dispositifs et services existants sur le territoire ; - impliquer les partenaires du territoire dans la sensibilisation ; - favoriser l'accès à la culture ; - aller vers les populations en milieu rural.	800 €

2°) de procéder au versement de cette subvention sur présentation de documents justifiant de la réalisation de l'opération.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the text of the official title.

Catherine DESPREZ